

13-01-2020

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 13 JANVIER 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

M^{me} Maryse Gouger, district n° 1;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M^{me} Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.
La secrétaire-trésorière, Mme Marine Revol est présente.
Les conseillers, MM. Denis Renaud et Sylvain Trudel, sont absents.

001-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit modifié par le retrait du point 31 et qu'il soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 3, 9 et 16(2) décembre 2019;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Adoption des taux de taxation des différents règlements d'emprunt;
6. Dépôt du rapport annuel 2019 sur l'application du Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;
7. Procédures pour la vente de non-paiement de taxes;
8. Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal;
9. Chambre de commerce et d'industrie – Bureau d'accueil touristique – Contribution municipale;
10. Chambre de commerce et d'industrie – Carte routière – Contribution municipale;
11. Office municipal d'habitation – Révision du budget 2019;
12. Renouvellement d'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités;
13. Renouvellement d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
14. Adoption du Règlement 386-2020 sur la tarification des services municipaux;
15. Construction d'un passage à niveau pour le Camping Domaine Sentinelle – Demande d'appui;
16. Demande de subvention auprès de la Caisse Desjardins de Joliette et du centre de Lanaudière – Priorisation de dossiers;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Renouvellements d'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie;
18. Octroi de contrat - Production du devis pour un camion pompe-échelle neuf;
19. Adoption du Règlement 385-2019 visant à modifier le Règlement 327-2016 constituant le service de sécurité incendie;
20. Avis de motion - Règlement d'emprunt 387-2020 – Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 4 372 693 \$ pour le projet de construction de la caserne, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 4 372 693 \$;

VOIRIE

21. Affichage de deux postes de chauffeurs-opérateurs;
22. Octroi de contrat – Services professionnels pour le projet du remplacement de ponceaux sur le 1^{er} rang Ramsay et le 2^e rang Castle Hill;
23. Octroi du contrat - Étude géotechnique pour les travaux de réfection du pavage et de la structure du chemin sur le rang Saint-Martin;
24. Demande au Ministère des Transports du Québec – Acquisition de terrain pour le projet des travaux de réfection du pavage et de la structure du chemin sur le rang Saint-Martin;
25. Partenariat avec le circuit électrique pour l'implantation de bornes de recharge publiques;

HYGIÈNE DU MILIEU

26. Politique de soutien pour l'achat de toilettes à faible consommation d'eau - Renouvellement de l'enveloppe budgétaire;
27. Communauté bleue – Lettre au premier ministre;

URBANISME

28. Renouvellement de l'entente avec la Société d'habitation du Québec pour le Programme Rénovation Québec;

SUITE DE LA RÉOLUTION 001-2020

- 29. Adoption du 2^e projet de Règlement 383-2019 visant à abroger, ajouter, corriger et modifier certaines dispositions contenues aux règlements d’urbanisme et au Règlement concernant les nuisances n° 040-2000;
- 30. Adoption du 2^e projet de Règlement 384-2019 relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

- ~~31. Centre Pierre Dalcourt – Tirage des salles pour la période des fêtes 2020-2021;~~
- 32. Renouvellement d’adhésion à l’Association des communicateurs municipaux du Québec;
- 33. Renouvellement d’adhésion à Culture Lanaudière;
- 34. Appui à la semaine de prévention du suicide;
- 35. Course en couleurs – 7 juin 2020 – École secondaire de l’Érablière;
- 36. Octroi de contrat – Rénovations à effectuer à la maison des jeunes;
- 37. Engagement financier - École secondaire de l’Érablière;
- 38. Engagement financier – École des Moulins;
- 39. Demande d’appui du Centre d’Excellence Acrobatique de Val Saint-Côme – Coupe du Monde de saut;
- 40. Octroi de contrat – Plan d’aménagement – Terrain de pétanque;
- 41. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

002-2020
Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 3, 9 et 16(2) décembre 2019 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

003-2020
Dépenses

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 45 558,40 \$ (chèques n^{os} 30 206 à 30 260) ainsi que la somme de 1 221 377,96 \$ (paiements en ligne 500 676 à 500 829) pour un total de 1 266 936,36 \$ et les salaires de 172 661,50 \$ du mois de décembre 2019 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4
Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

004-2020

Adoption des taux de
taxation des différents
règlements d’emprunts

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d’établir les taux de taxes 2020 des règlements d’emprunt touchant certains secteurs de la façon suivante :

Taux taxes spéciales 2020

# Code	Description	# Règl.	Fin	#Cpte GL		Assiette tx	Taux Tx	Montant à recevoir	Ensemble	Budget 2020
	Foncière			01-211-10-000	É	702 743 100	0,670000	4 708 379 \$		
	Sûreté du Québec			01-211-11-000	É	702 743 100	0,130500	917 080 \$		
#99	Déneigement P.A. Roméo	165-2014	2017	01-212-31-013	U	29	162,940000	4 725 \$		4 725 \$
#200	Infra Rue de l'Étang	287-2014	2041	01-211-20-017	F	611,09	22,728240	13 889 \$		13 889 \$
#201	Infra Saint-Martin Art. 7	279-2013	2041	01-211-20-015	É	13 584 000	0,000066	897 \$		897 \$
	Infra Saint-Martin Art.10(ensemble)	279-2013	2041	01-211-20-015	É				6 389 \$	6 389 \$
#202	Infra Les Vallons	281-2013	2041	01-211-20-016	F	1001,49	21,872630	21 905 \$		21 905 \$
#203	Infra Ste-Marguerite/Barrette Art. 5	275-2013	2041	01-211-20-014	F	401,81	6,439906	2 588 \$	4 368 \$	6 956 \$
#204	Infra Ste-Marguerite/Barrette Art. 6	275-2013	2041	01-211-20-014	S	35 345	0,012349	436 \$	120 \$	556 \$
#205	Infra Ste-Marguerite/Barrette Art. 7	275-2013	2041	01-211-20-014	É	5 169 100	0,000043	222 \$	434 \$	656 \$
	Infra Ste-Marguerite/Barrette Art. 10	275-2013	2041	01-211-20-014	É				9 934 \$	9 934 \$
#206	Infra Ste-Marguerite/Barrette Art. 11	275-2013	2041	01-211-20-014	F	115,65	2,652680	307 \$	1 544 \$	1 851 \$
#300	Infra Sainte-Marie/Saint- Jean Art. 6	328-2016	2045	01-211-20-021	E	4 113 200	0,001166	4 796 \$		4 798 \$
#301	Infra Sainte-Marie /Saint- Jean Art. 7	328-2016	2045	01-211-20-021	U	70	68,542857	4 798 \$		4 798 \$
	Infra Sainte-Marie/Saint- Jean Art. 5 (Ensemble)	328-2016	2045	01-211-20-021	E				28 512 \$	28 512 \$
	Infra Ch. Ligne Frédéric Art. 5 (Ensemble)	322-2016	2045	01-212-20-023	E				73 939 \$	73 939 \$
#310	Chemin de Ligne Frédéric- Art 8.1	346-2017	2045	01-211-20-023	U	6	599,500000	3 597 \$		3 597 \$
#315	Rue du Boisé - Aqueduc Art. 5	351-2017	2045	01-211-20-024	F	934,9	10,924163	10 213 \$		10 213 \$
#316	Rue du Boisé - Rue - Art. 9	322-2016 351-2017	2045	01-211-20-023	F	934,9	10,590437	9 901 \$		9 901 \$
#450	Source Beaulieu	096-03 124-04 192-08	2028	01-212-31-014	U	2119	49,291175	104 448 \$		104 448 \$
	Henri-L. Chevette (Article 5) Ensemble	174-2007	2040	01-211-20-007	É				72 772 \$	72 772 \$
#500	Henri-L. Chevette (Article 6)	174-2007	2040	01-211-20-007	S	236 343,00	0,038398	9 075 \$		9 075 \$
#501	Henri-L. Chevette (Article 7)	174-2007	2040	01-211-20-007	S	45 382,40	0,014455	656 \$		656 \$
#600	Rue Crépeau/Principale (Art 5)	207-2009	2036	01-212-31-012	F	415,08	2,982337	1 238 \$	258 \$	1 496 \$
#601	Rue Crépeau/Principale (Art 6)	207-2009	2036	01-212-31-012	S	6 345,40	0,002028	13 \$	55 \$	68 \$
#602	Rue Crépeau/Principale (Art 7)	207-2009	2036	01-212-31-012	E	4 860 800	0,000021	102 \$	57 \$	159 \$
#603 #605	Infra-rue(sanitaire) (Desservis) Art. 8	207-2009 1074.00 \$ 275-2013 2164.00 \$ 304-2015 4642.00 \$		01-212-31-016	U	891	8,537378	7 607 \$	274 \$	7 881 \$

SUITE DE LA RÉSOLUTION 004-2020

Taux taxes spéciales 2020

# Code	Description	# Régl.	Fin	#Cpte GL		Assiette tx	Taux Tx	Montant à recevoir	Ensemble	Budget 2020
#604	Infra-rue (aqueduc)	207-2009 1158.00 \$ 275-2013 7361.00 \$ 279-2013 5451.00 \$ 307-2015 8329.00 \$ 304-2015 4630.00 \$ 322-2016 8058.00 \$ 295-2014 19785.00\$								
#606	Rue Crépeau/Principale (Art 10) Ensemble	207-2009	2036	01-212-31-018	U	2117	25,188000	53 323 \$	1 447 \$	54 770 \$
#650	Reine-Lafortune	252-2012	2037	01-211-20-013	F	808,16	51,249752	41 418 \$		41 418 \$
#651	Aque Belleville/réseau 81.63%	226-2010 228-2010	2039	01-211-20-008	F	1543,91	2,550667	3 938 \$		3 938 \$
#652	Aque Belleville/réseau 18.37% Ensemble	226-2010 228-2010	2039		É			0 \$	13 410 \$	13 410 \$
#652	Aque Belleville Source	229-2010	2039	01-211-20-011	F	1573,83	3,321833	5 228 \$		5 228 \$
#653	Faubourg-Phase 1 Art.4 (51.16%)	292-2014	2042	01-211-20-018	F	1806,29	44,112468	79 680 \$		79 680 \$
#654	Faubourg-Phase 1 Art.5 (48.84%)	292-2014	2042	01-211-20-018	S	189 922	0,400515	76 067 \$		76 067 \$
#655	Faubourg-Phase 2 Art.4	330-2016	2045	01-211-20-022	F	603	21,340000	12 867 \$		12 867 \$
#701	Chemin St-Gabriel Art. 6	307-2015	2044	01-211-20-019	F	512,83	13,302654	6 822 \$		6 822 \$
#705	Marier-Georges-H-Julien Art. 5	304-2015	2044	01-211-20-020	F	2547,71	9,801752	24 972 \$	624 \$	25 596 \$
#706	Marier-Georges-H-Julien Art. 7	304-2015	2044	01-211-20-020	E	13 301 600	0,000184	2 447 \$	15 \$	2 462 \$
	Marier-Georges-H-Julien Art. 10 (Ensemble)	304-2015	2044	01-211-20-020					13 049 \$	13 049 \$
#707	Marier-Georges-H-Julien Art. 12	304-2015	2044	01-211-20-020	F	1998,09	0,646544	1 292 \$	41 \$	1 333 \$
#708	Marier-Georges-H-Julien Art. 13- Infra rue	304-2015	2044	01-211-20-020	U	5	20,600000	103 \$		103 \$
	Marier-Georges-H-Julien Art. 14 - Ensemble	304-2015	2044	01-211-20-020					2 603 \$	2 603 \$
#709	Marier-Georges-H-Julien Art. 15- Pluvial	304-2015	2044	01-211-20-020	U	5	5,400000	27 \$		27 \$
#710	Marier-Georges-H-Julien Art. 16 - Voirie	304-2015	2044	01-211-20-020	U	5	25,400000	127 \$		127 \$
#711	Marier-Georges-H-Julien Art. 17- Infra	304-2015	2044	01-211-20-020	U	5	7,000000	35 \$		35 \$
								509 759 \$	232 965 \$	742 726 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 6
Dépôt du rapport annuel 2019 sur l’application du Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle

Le rapport annuel 2019 sur l’application du Règlement n° 366-2018 sur la gestion contractuelle a été déposé, conformément à la Loi.

005-2020
Procédures pour la vente de non-paiement de taxes

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de :

Pour les comptes de taxes dus d’un an et plus :

- 1. transmettre au secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Matawinie une demande de recouvrement de l’impôt foncier par la vente d’immeuble pour les personnes qui

SUITE DE LA RÉOLUTION 005-2020

n'ont pas pris entente avec la Municipalité, ou d'entreprendre toute autre procédure de recouvrement;

2. autoriser M^{me} Nadia Desjardins de la MRC de Matawinie (ainsi que M^{me} Véronick Beaulieu comme substitut) à se porter acquéreuse de l'immeuble, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, advenant le cas où aucune offre ne serait faite lors de la vente pour non-paiement de taxes ou si l'enchère n'était pas suffisante pour couvrir les taxes et les intérêts dus sur cet immeuble;
3. autoriser la mairesse et le secrétaire-trésorier à signer les chèques et documents requis à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

006-2020

Renouvellement
d'adhésion à
Québec Municipal

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à Québec Municipal en autorisant une dépense de 780,30 \$ avant taxes afin de garder l'accès Internet en 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

007-2020

Chambre de commerce
et d'industrie – Bureau
d'accueil touristique –
Contribution municipale

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 5 000,00 \$ pour le fonctionnement du Bureau d'accueil touristique situé dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

008-2020

Chambre de commerce
et d'industrie – Carte
routière – Contribution
municipale

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 1 500,00 \$ pour l'impression de 1000 copies de la carte routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

009-2020

Office municipal
d’habitation – Révision
du budget 2019

CONSIDÉRANT la résolution n^o 411-2019 prévoyant une contribution municipale de 3 001 \$ à l’Office Municipal d’Habitation de Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT la révision budgétaire datée du 11 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d’accepter la révision budgétaire 2019 de l’Office Municipal d’Habitation de Saint-Félix-de-Valois, prévoyant un déficit de 40 597 \$ dont la Municipalité contribuera pour 10 %, soit pour un montant de 4 059,70 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

010-2020

Renouvellement
d’adhésion à la FQM

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de renouveler l’adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l’année 2020, au coût de 4 446,78 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

011-2020

Renouvellement
d’adhésion à l’ADMQ

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de payer les frais de cotisations et d’assurances 2020 à l’ADMQ pour le directeur général et son directeur général adjoint, selon les coûts suivants :

MEMBRES	COTISATIONS (AVANT TAXES)	ASSURANCES (TAXES INCLUSES)
Jeannoé Lamontagne	477 \$	375 \$
Marine Revol	454 \$	375 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

012-2020

Adoption du Règlement
386-2020 – Tarification
des services municipaux

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement n^o 386-2020 concernant la tarification des services municipaux;

SUITE DE LA RÉOLUTION 012-2020

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que le Règlement 386-2020 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 386-2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

013-2020

Construction d’un passage à niveau pour le camping Domaine Sentinelle – Demande d’appui

CONSIDÉRANT QUE le camping Domaine Sentinelle détient des emplacements à l’est et à l’ouest du chemin de la Ligne Frédéric;

CONSIDÉRANT QU’ ils ont fait l’acquisition d’une propriété afin d’y construire un passage à niveau pour établir un lien de passage entre les deux emplacements précités;

CONSIDÉRANT QUE les emplacements sont séparés par un chemin de fer qui est une propriété de Chemin de fer Lanaudière (CFL);

CONSIDÉRANT QUE le camping Domaine Sentinelle demande notre appui pour la construction d’un passage à niveau sur ledit chemin de fer;

CONSIDÉRANT QU’ un tel lien pourrait contribuer à développer notre réseau cyclable;

CONSIDÉRANT QUE le développement du réseau cyclable contribue à améliorer la sécurité des acteurs du transport actif;

CONSIDÉRANT QU’ il est de l’intérêt de la municipalité que ce lien soit réalisé pour favoriser son développement économique;

CONSIDÉRANT QU’ un tel projet s’inscrit dans la démarche de la planification stratégique;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d’appuyer le camping Domaine Sentinelle dans leur demande pour la construction d’un passage à niveau sur la propriété de Chemin de fer Lanaudière.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

014-2020

Demande de subvention auprès de la Caisse Desjardins de Joliette et du centre de Lanaudière – Priorisation de dossiers

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d’administration de la caisse Desjardins du sud de la Matawinie adoptée lors d’une réunion du conseil d’administration tenue le 28 novembre 2018 annonçant la conservation d’une somme de 350 000\$ divisée également entre les municipalités de Saint-Félix-de-Valois et de Saint-Jean-de-Matha, et ce, dans le but que soit réalisé un projet de piste cyclable reliant lesdites municipalités entre elles;

SUITE DE LA RÉOLUTION 014-2020

- CONSIDÉRANT** la résolution 381-2018 adoptée le 19 novembre 2018 par le conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois par laquelle la Municipalité s’engage à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation d’un lien cyclable reliant les municipalités de Saint-Jean-de-Matha et de Saint-Félix-de-Valois;
- CONSIDÉRANT QUE** la possibilité d’aménager un lien cyclable entre les municipalités de Saint-Jean-de-Matha et de Saint-Félix-de-Valois devait être évaluée par lesdites municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Jean-de-Matha prévoyait franchir la limite intermunicipale du côté ouest de la route 131;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Félix-de-Valois prévoyait franchir la limite intermunicipale du côté est de la route 131;
- CONSIDÉRANT QUE** dans le secteur de la limite intermunicipale, la traversée de la route 131 par les transports actifs est une action périlleuse;
- CONSIDÉRANT QUE** la sécurité des usagers de la route est au cœur des préoccupations du Conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
- CONSIDÉRANT QUE** cette situation entrave la réalisation d’un tel projet à court terme;
- CONSIDÉRANT QUE** de nouveaux projets sont devenus prioritaires pour le conseil de Saint-Félix-de-Valois
- CONSIDÉRANT QUE** parmi ces projets, on retrouve notamment la construction d’une patinoire couverte, de terrains de pétanque, l’aménagement d’un sentier multifonctionnel et la construction de la piste cyclable vers les municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes ainsi que Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de demander à la Caisse Desjardins de Joliette et du centre de Lanaudière d’envisager la possibilité de réaffecter les fonds réservés vers les projets prioritaires de la Municipalité et qu’une copie de cette résolution soit envoyée à la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

015-2020
Renouvellement
d’adhésion à
l’Association des chefs
en sécurité incendie
du Québec

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de renouveler l’adhésion du directeur du Service de sécurité incendie, de son directeur adjoint et du chef aux opérations à l’Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour l’année 2020 en déboursant 270 \$ avant taxes pour chacun.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

016-2020

Octroi de contrat –
Production du devis pour
un camion pompe-échelle
neuf avec panier

CONSIDÉRANT QU’ il est nécessaire de produire un devis pour l’achat d’un camion pompe-échelle neuf avec panier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé des demandes de prix en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, d’octroyer le contrat à la firme Édilex pour la somme de 9 850 \$ afin de produire le devis pour l’achat d’un camion pompe-échelle neuf avec panier.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

017-2020

Adoption du Règlement
385-2019 visant à
modifier le Règlement
327-2016 constituant
le service de sécurité
incendie

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement n° 385-2019 visant à modifier le Règlement 327-2016 constituant le service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le Règlement 385-2019 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 385-2019.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

018-2020

Avis de motion du
Règlement d’emprunt
387-2020 ayant pour
objet de décréter une dé-
pense n’excédant pas
4 372 693 \$ pour le pro-
jet de construction de la
caserne, et pour payer
cette somme, autoriser
une dépense de
4 372 693 \$

Monsieur le conseiller Gyslain Loyer donne avis de motion que lors d’une prochaine séance, il sera adopté un Règlement d’emprunt ayant pour objet de décréter une dépense n’excédant pas 4 372 693 \$ pour le projet de construction de la caserne, et pour payer cette somme, autoriser une dépense de 4 372 693 \$.

SUITE DE LA RÉOLUTION 018-2020

Ce règlement a été déposé conformément aux dispositions de l’article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 387-2020.

019-2020

Affichage de deux postes
de chauffeurs-opérateurs

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d’autoriser le directeur du Service des travaux publics à publier une offre d’emploi afin de pourvoir à deux postes de chauffeurs-opérateurs ou chauffeuses-opératrices.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

020-2020

Octroi de contrat – Ser-
vices professionnels pour
le projet de remplace-
ment de ponceaux sur le
1^{er} rang Ramsay et le 2^e
rang Castle-Hill

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de ponceaux sur le 1^{er} rang Ramsay et le 2^e rang Castle-Hill;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d’octroyer, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, le contrat à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour un montant de 13 810 \$ avant taxes, pour effectuer les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le remplacement de ponceaux sur le 1^{er} rang Ramsay et le 2^e rang Castle-Hill, selon les spécifications demandées dans la demande de prix.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

021-2020

Octroi de contrat –
Étude géotechnique
pour les travaux de ré-
fection du pavage et de la
structure du chemin sur
le rang Saint-Martin

CONSIDÉRANT le projet des travaux de réfection du pavage et de la structure sur le rang Saint-Martin;

CONSIDÉRANT QU’ une étude géotechnique est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d’octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle,

SUITE DE LA RÉSOLUTION 021-2020

à la firme NCL Envirotek inc. pour un montant de 12 700 \$ avant taxes, pour effectuer une étude géotechnique, selon les spécifications demandées dans la demande de prix.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

022-2020

Demande au Ministère des Transports du Québec – Acquisition de terrain pour le projet des travaux de réfection du pavage et de la structure du chemin sur le rang Saint-Martin

- CONSIDÉRANT QUE

la largeur de l’emprise du rang Saint-Martin est inférieure aux normes de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
- CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire acquérir une partie de terrain en lien avec le projet de réfection du pavage et de la structure du chemin sur le rang Saint-Martin;
- CONSIDÉRANT QU’

il est nécessaire de procéder à cette acquisition pour favoriser un bon égouttement de l’assiette de rue et pour envisager la possibilité d’implanter une piste cyclable;
- CONSIDÉRANT QUE

le ministère des Transports est propriétaire du terrain qui permettrait de régulariser la largeur de l’emprise du rang Saint-Martin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de manifester au Ministère des Transports du Québec l’intérêt de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois à acquérir le terrain nécessaire à la régularisation de la largeur de l’emprise du rang Saint-Martin, tel qu’indiqué sur le plan ci-joint :



ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

023-2020

Partenariat avec Circuit électrique pour l’implantation de bornes de recharge publiques

CONSIDÉRANT la Planification stratégique adoptée à la séance ordinaire du 11 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE l’installation de bornes de recharge électriques est une piste d’action prévue par ladite Planification stratégique;

CONSIDÉRANT QU’ un partenariat est possible avec le Circuit électrique;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d’autoriser le directeur général à signer l’entente de partenariat avec le circuit électrique pour l’implantation de bornes de recharge publiques.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

024-2020

Politique de soutien à l’achat de toilettes à faible consommation d’eau – Renouvellement de l’enveloppe budgétaire

CONSIDÉRANT l’adoption de la Politique de soutien à l’achat de toilettes à faible consommation d’eau le 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU’ en 2019, le total des remboursements d’achat de toilettes s’est élevé à 2 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Politique doit être reconduite pour assurer son application;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de reconduire la politique jusqu’au 31 décembre 2020 et d’accorder une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ pour l’année courante afin de rembourser l’achat d’une toilette à faible consommation d’eau pour les citoyens et citoyennes qui en ont fait l’acquisition, selon les modalités décrites à ladite politique.

Ce montant sera pris à même les fonds du surplus d’aqueduc.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

025-2020

Communauté bleue – Lettre au premier ministre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est désormais une Communauté bleue et qu’elle s’est engagée à reconnaître le droit humain à l’eau et aux services d’assainissement;

CONSIDÉRANT l’importance de soutenir les infrastructures municipales en investissant dans un fonds mondial afin de répondre aux besoins croissants des communautés;

SUITE DE LA RÉOLUTION 025-2020

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d’ajouter notre Municipalité comme signataire de la lettre qui sera transmise à Monsieur le Premier Ministre Justin Trudeau, afin de lui demander de mettre en œuvre un plan d’action pour que l’eau soit reconnue comme un bien commun qui doit être protégé pour tous et toutes.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

026-2020
Renouvellement de
l’entente avec la Société
d’habitation du Québec
pour le programme
Rénovation Québec

CONSIDÉRANT QUE la Société d’habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité des mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite poser des actions afin de contribuer à la revitalisation de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QU’ un budget de 100 000 \$ est alloué par la Municipalité dans le cadre du programme Rénovation Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de faire parvenir un avis d’intention au programme-cadre Rénovation Québec, afin qu’il puisse nous allouer un budget de 100 000 \$ pour la revitalisation de la rue Principale.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

027-2020
Adoption du 2^e projet de
Règlement 383-2019
visant à abroger, ajouter,
corriger et modifier cer-
taines dispositions conte-
nues aux règlements
d’urbanisme et au Règl.
040-2000 concernant les
nuisances

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du 2^e projet de Règlement n° 383-2019 visant à abroger, ajouter, corriger et modifier certaines dispositions contenues aux règlements d’urbanisme et au Règlement 040-2000 concernant les nuisances;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉSOLUTION 027-2020

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le 2^e projet de Règlement n° 383-2019 soit adopté.

Ce second projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l’article 445 du Code municipal du Québec.

➤ *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 383-2019.*

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

028-2020

Adoption du 2^e projet de
Règlement 384-2019
relatif aux usages condi-
tionnels de la Municipa-
lité de Saint-Félix-de-
Valois

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du 2^e projet de Règlement n° 384-2019 relatif aux usages conditionnels de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le 2^e projet de Règlement n° 384-2019 soit adopté.

Ce second projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l’article 445 du Code municipal du Québec.

➤ *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 384-2019.*

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

029-2020

Adhésion 2020 à
l’Association des
communicateurs
municipaux du Québec

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d’autoriser l’adhésion du directeur du Service des communications, des loisirs et de la culture, à l’Association des communicateurs municipaux du Québec en déboursant 250,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

030-2020

Adhésion à Culture
Lanaudière 2020

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de déboursier 250 \$ afin d’effectuer l’adhésion de M^{me} Suzie Thériault à Culture Lanaudière pour 2020-2021.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SUITE DE LA RÉOLUTION 030-2020

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

031-2020

Appui à la semaine
de prévention du suicide

- CONSIDÉRANT QUE** dans Lanaudière, tous les 4 jours, une personne s’enlève la vie;
- CONSIDÉRANT QUE** chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d’une tentative de suicide, et ce, sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou ne consultent pas de médecin;
- CONSIDÉRANT QUE** le Centre de prévention du suicide Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à plus de 3 300 appels de personnes en détresse, endeuillées par le suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire;
- CONSIDÉRANT QU’** orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS) a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois reconnaisse la problématique du suicide et son ampleur et contribue à l’effort collectif en prévention du suicide en réalisant les activités suivantes, pendant la semaine du 2 au 8 février 2020 :

- Installation d’affiches promotionnelles de la SPS sous le thème «Je mets l’espoir de l’avant»;
- Utilisation des visuels de la SPS sur les réseaux sociaux et babillards physiques ou électroniques de Saint-Félix-de-Valois;
- Distribution de signets faisant la promotion de la SPS et de la demande d’aide à tous les usagers de la bibliothèque durant l’événement;
- Affichage dans des lieux publics et ajout aux outils de communication de Saint-Félix-de-Valois d’une chronique portant sur la prévention du suicide;
- Invitation aux citoyens et citoyennes participant aux activités sportives et de loisirs, de même qu’aux membres du conseil municipal et du personnel à prendre un Selfie pour la vie et à le publier sur leurs réseaux sociaux.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

032-2020

Course en couleurs –
7 juin 2020 – École
secondaire de l’Érablière

- CONSIDÉRANT** la demande de l’école secondaire de l’Érablière afin d’obtenir l’autorisation de la Municipalité pour la tenue de la Course en couleurs 2020;
- CONSIDÉRANT QUE** les profits amassés seront remis à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière, au Programme Ouverture sur le Monde de l’Érablière et à l’école secondaire de l’Érablière;

SUITE DE LA RÉSOLUTION 032-2020

CONSIDÉRANT QUE cette course offre une belle visibilité à notre Municipalité et un apport économique à nos commerçants;

CONSIDÉRANT les demandes de l’école secondaire de l’Érablière d’obtenir :

- six (6) à dix (10) barrières de rue, si possible, aller les livrer le vendredi 5 juin et aller les rechercher le lundi 8 juin;
- cinq (5) bacs de récupération et cinq (5) bacs de recyclage, aller les livrer le vendredi 5 juin et aller les rechercher le lundi 8 juin;
- des pompiers pour « bloquer » les rues Coutu et Lionel, de même que pour assurer la sécurité de 8 h à 12 h 30, le 7 juin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d’accepter les demandes faites par l’école secondaire et autoriser le responsable du projet à organiser la Course en couleurs 2020 sur certaines rues de la municipalité, en réservant une seule voie pour les coureurs, selon le trajet suivant :



ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

033-2020
Octroi de contrat –
Rénovations à effectuer
à la Maison des jeunes

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes est un organisme présent pour les jeunes Féliciens et Féliciennes;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes nécessite plusieurs rénovations afin de bien subvenir aux besoins des jeunes qui s’y présentent;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION 033-2020

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser l'octroi de contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, pour la réalisation de plusieurs rénovations à la Maison des jeunes de Saint-Félix-de-Valois à l'entreprise Sébastien Perron entrepreneur spécialisé, pour un montant de 7 914 \$ avant taxes, selon les spécifications décrites dans la demande de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

034-2020

Engagement financier –
École secondaire de
l'Érablière

CONSIDÉRANT le projet d'embellissement de la cour extérieure de l'école secondaire de l'Érablière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite supporter financièrement l'école secondaire de l'Érablière pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'école secondaire de l'Érablière.

Cette dépense sera prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

035-2020

Engagement financier –
École des Moulins

CONSIDÉRANT les projets de rénovation et de modernisation des cours de l'école des Moulins;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité aux parcs favorise les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des enfants est au cœur des préoccupations du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, l'école des Moulins doit trouver des sources de financement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite supporter financièrement l'école des Moulins pour la réalisation de ces projets;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu :

- d'autoriser une dépense de 15 000 \$ pour l'école des Moulins;
- que cette dépense soit conditionnelle à la réalisation du projet présenté au conseil par Mme Marie-Christine Hivon;

SUITE DE LA RÉOLUTION 035-2020

- que le projet d'aménagement d'un parc-école au pavillon Notre-Dame de l'école des Moulins totalise une somme estimée à 112 685,68\$, taxes incluses;
- que le projet d'aménagement d'un parc-école au pavillon Sainte-Marguerite de l'école des Moulins totalise une somme estimée à 150 261,15\$, taxes incluses;
- que les parcs-écoles soient accessibles aux citoyens de Saint-Félix-de-Valois en dehors des heures de cours;
- que l'entretien général et préventif des parcs-école soit assumé par l'école des Moulins;
- que la présente résolution constitue l'entente de partenariat entre la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et l'école des Moulins;
- que l'école des Moulins s'engage à réaliser les travaux à l'été 2020;
- que la Municipalité s'engage à autoriser une dépense de 15 000 \$ supplémentaire pour l'école des Moulins après la réalisation des travaux et que cette somme sera versée en 2021.

Cette dépense sera prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

036-2020

Demande d'appui au
Centre d'excellence Acro-
batique de Val St-Côme -
Coupe du Monde de saut

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie approuve et supporte le projet de Coupe du Monde de saut au Centre d'excellence acrobatique de Val Saint-Côme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois souhaite également supporter ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'appuyer le Centre d'excellence Acrobatique de Val Saint-Côme pour accueillir la Coupe du Monde de saut durant la saison hivernale 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

037-2020

Plan d'aménagement –
Terrain de pétanque

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aménager un terrain de pétanque;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation d'un plan d'aménagement, des demandes de prix ont été réalisées conformément au Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'autoriser le directeur général à signer un contrat pour la réalisation d'un plan d'aménagement, en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

038-2020

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 37.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».